

L'Ouvillois

JOURNAL DE HOUILLES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2004 DISTRIBUE AVEC L'OUVILLOIS N°87

Après que M. le Maire, président de séance ait fait l'appel nominal, M. Boivin prend la parole puis quitte la salle avec son groupe AGIR POUR HOUILLES (APH) à 20 heures 45.

M. le Maire rend hommage à M. Jean Peslier décédé le 19 octobre 2004 : le Conseil Municipal observe une minute de silence.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2004

M. Duclos, du groupe EN AVANT POUR HOUILLES (EAPH), fait des observations sur le compte rendu de la séance du 24 septembre 2004 : d'une part, le procès-verbal du 8 juillet 2004 n'a pas été approuvé à l'unanimité car le groupe de M. Boivin, AGIR POUR HOUILLES, s'est abstenu ; d'autre part, aux points III.12 et III.13 le groupe de M. Duclos ne s'est pas abstenu mais n'a pas pris part au vote et au point III.17 M. Duclos a obtenu 31 voix (non 27), M. Wuertz a obtenu 29 voix et M. Bardin 31 (non 27).

Compte tenu de ces observations qui sont prises en compte, le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2004 est adopté à l'unanimité.

III - Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES

1 - Relèvement annuel de la participation aux dépenses de fonctionnement des classes du 1^{er} degré de l'Institut Sainte Thérèse. Année scolaire 2004-2005

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'appliquer une augmentation de 1,8 % et de fixer le montant de la participation communale pour l'année 2004-2005 comme suit :

- 402,11 euros par élève domicilié à Houilles
- aucune participation financière pour les élèves résidants hors commune.

DOMAINE

2 - Vente d'un box à voitures avenue de l'Yser - lot 34 - à M. Crisostomo Cassiano

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la vente, du lot 34 (20 m²) de la copropriété AL 46 située au 34 avenue de l'Yser représentant les 274/1000^{ème} des parties communes générales et les 63/1015^{ème} des parties communes du bâtiment A au prix de 11 500 euros plus une commission de 1 000 euros à la charge de l'acquéreur, Monsieur Cassiano Crisostomo, demeurant 44 avenue de l'Yser à Houilles (78) et de désigner l'étude notariale Simon et Da Costa pour rédiger l'acte.

3 - Zac Gare - Transfert à titre gratuit de parcelles appartenant à la SOGAR, au profit de la Ville

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de parcelles totalisant 1 511 m² d'emprise et à désigner l'Etude Simon et Da Costa pour la rédaction de l'acte.

PATRIMOINE

4 - Demande d'autorisation d'urbanisme. Démolition d'un pavillon situé 22 rue Nicolas Chrispeels

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la Commune, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme pour la démolition d'un pavillon situé 22 rue Nicolas Chrispeels.

5 - Demande d'autorisation d'urbanisme. Réaménagement et extension des écoles Toussaint - Guesde

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la Commune, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à cette opération.

ADMINISTRATION GENERALE

6 - Subvention exceptionnelle à l'AREHC pour payer l'hébergement du site internet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une subvention exceptionnelle à l'AREHC, 5 rue de la Marne à Houilles, d'un montant de 220 euros pour l'aider à régler les frais d'hébergement de son site sur Internet.

7 - Communication du Rapport annuel 2003 sur l'activité du SIVOM de St Germain en Laye

Après intervention de Monsieur Duclos, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2003 sur l'activité du SIVOM de St Germain en Laye sachant que la Ville de Houilles n'est concernée que par les activités de fourrière.

8 - Communication du Rapport annuel 2003 sur l'activité du SIDEYNE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2003 sur l'activité du SIDEYNE.

9 - Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine. Approbation du projet de statuts du SITRU

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à approuver le projet de statuts modifiés suite à l'adhésion de la commune de Sartrouville au SITRU.

10 - Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine. Adhésion de la commune de Sartrouville

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à approuver l'adhésion de la commune de Sartrouville au SITRU.

11 - Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une patinoire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à approuver le projet de statuts du Syndicat Intercommunal de la Patinoire.

12 - Désignation des délégués au SIVU pour la construction et la gestion d'une patinoire

Après approbation des statuts du SIVU, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à nommer au Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une patinoire au Vésinet 4 représentants suivant la liste ci-dessous :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Patrick Cadiou	M. Pierre Reynaud
M. Christian Le Chaponnier	M. José Cunha

13 - Fourniture de papeterie pour l'année 2005 - lot n° 1 papeterie scolaire et périscolaire - lot n° 2 papeterie administrative - Procédure adaptée

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant :

Lot n° 1 - Papeterie scolaire et périscolaire avec la Société LA MALOUINE domiciliée 13 rue Christophe Colomb à 94600 Choisy le Roi,

Lot n° 2 - Papeterie administrative avec la Société LA MALOUINE domiciliée 13 rue Christophe Colomb à 94600 Choisy le Roi.

14 - Signature d'un avenant au marché d'assurances conjoint entre la CNP et GRAS SAVOYE garantissant le remboursement des prestations servies en cas de décès et d'accidents du travail des personnels titulaires et stagiaires

Après intervention de Messieurs Duclos et Micor, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer un avenant n° 2 au marché avec la CNP et GRAS SAVOYE, pour un taux de prime de 1% de la masse salariale constituée par les traitements bruts annuels des personnels titulaires et stagiaires, dans lesquels est incluse la nouvelle bonification indiciaire.

Monsieur le Maire annonce le report des points 15 et 16 mis à l'ordre du jour à la fin du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire annonce le report des points 17 et 18 à une prochaine séance du Conseil Municipal.

RESSOURCES HUMAINES

15 - Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires - Modificatif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à compléter le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, qui prendra effet au 1^{er} décembre 2004, afin que le Directeur du Conservatoire municipal agréé de musique et de danse puisse percevoir le forfait indemnitaire de 350 euros bruts par mois prévu par la délibération du 2 juillet 2004 pour les chefs de service.

16 - Indemnité de conseil au Trésorier Principal de Houilles. Année 2004

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à titre personnel, pour l'année 2004, une indemnité de conseil au taux de 42,42 % - montant annuel 2 037,38 euros, répartie à hauteur de 50 % entre Monsieur Patrick David, Trésorier Principal de la Ville jusqu'au 30 juin 2004 et Madame Martine Ehret-Franck, nouveau Trésorier Principal depuis le 1^{er} juillet 2004.

17 - Révision du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

GRADES	ANCIEN effectif	EFFECTIF PROPOSE	Date d'effet
- rédacteur chef	3	4	1/01/2005
- agent administratif qualifié	9	11	
- contrôleur de travaux en chef	0	1	
- agent de maîtrise principal	9	10	
- agent technique principal	21	22	
- chef de garage principal	2	3	
- agent d'entretien qualifié	63	65	
- agent qualifié du patrimoine de 1 ^{ère} classe	0	2	
- auxiliaire de puériculture en chef	2	3	
- agent social qualifié de 2 ^{ème} classe	6	8	
- brigadier de police municipale	0	1	
- agent de salubrité principal	0	1	
- assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	0	1	1/02/2005

18 - Création d'un emploi de régisseur de studio de répétition contractuel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi de régisseur de studio de répétitions contractuel pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures par semaine. La rémunération de cet emploi sera égale au traitement de base, à l'indemnité de résidence et au supplément familial de traitement afférents à l'indice brut-majoré 259/266 auxquels s'ajouteront une prime annuelle, selon les modalités fixées par la délibération modifiée du Conseil Municipal du 4 mars 1985 ainsi qu'une prime de vacances enfants et une prime de départ en retraite ou de décès dans les conditions indiquées par la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 1995.

FINANCES

19 - Exercice 2004 : Ville - Décision Modificative n° 5

Après interventions de M. Duclos, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité : d'ouvrir pour la Ville par Décision Modificative n° 5 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Egal en Recettes et Dépenses 68 049,00 euros
TOTAL SECTION 0,00 euro

FONCTIONNEMENT

Egal en Recettes et Dépenses 8 279,00 euros
TOTAL SECTION 0,00 euro
TOTAL GENERAL 0,00 euro

20 - Construction d'un self et d'une cuisine pour les écoles Buisson/Bréjeat/Kergomard - Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la construction d'un self et d'une cuisine pour les écoles Buisson/Bréjeat/Kergomard, le montant des travaux de cette opération étant évalués à 470 000 euros HT,
- utiliser cette subvention pour réaliser les travaux prévus,
- s'engager à financer la part des travaux restant à la charge de la commune.

URBANISME

21 - Révision du POS de Sartrouville. Demande d'association à la procédure

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la commune de Sartrouville d'être

consulté au cours de l'élaboration de son PLU.

22 - Dossier PMR - Convention tripartite en matière de communication

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer, dans le cadre du dossier de mise en accessibilité de la gare de Houilles/Carrières-sur-Seine aux personnes à mobilité réduite (PMR) et entre les différents maîtres d'ouvrage, une convention tripartite relative aux prestations de service en matière de communication afin d'établir un plan de communication en direction des Ovillois et des usagers de la gare.

TRAVAUX

23 - Extension et réaménagement de l'école maternelle Francis Julliand. Signature des marchés sur appel d'offre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant les travaux d'extension et de réaménagement de l'école maternelle Francis Julliand dont :

Lot n° 1 - Démolition à l'entreprise **FRANCOIS et FILS** rue de la Croix Blanche 78350 Les Loges en Josas pour un montant de 30 585 euros H.T. soit 36 579,66 euros T.T.C.

Lot n° 2 - Maçonnerie - Gros Œuvre à l'entreprise **FRANCOIS et FILS** rue de la Croix Blanche 78350 Les Loges en Josas pour un montant de 289 371,55 euros H.T. soit 346 088,37 euros T.T.C.

Lot n° 3 - Charpente Couverture à l'entreprise **LAGRANGE** 6, rue A. Kastler 94460 Valenton pour un montant de 48 808,58 euros H.T. soit 58 375,06 euros T.T.C.

Lot n° 4 - Etanchéité à l'entreprise **ETANBAT** 64, chemin de la Chapelle St Antoine Ennery 95308 Cergy Pontoise pour un montant de 28 079,50 euros H.T. soit 33 583,08 euros T.T.C.

Lot n° 6 - Menuiseries intérieures à l'entreprise **ETMB** route de Bezons 78420 Carrières sur Seine pour un montant de 34 000 euros H.T. soit 40 664 euros T.T.C.

Lot n° 7 - Doublages Cloisons sèches à l'entreprise **PRO-ADDIP** 8, rue Charles Tellier 78520 Limay pour un montant de 28 283,66 euros H.T. soit 33 827,26 euros T.T.C.

Lot n° 8 - Plafonds suspendus à l'entreprise **MAD** 5, rue P. Brossolette 78190 Trappes pour un montant de 12 747 euros H.T. soit 15 245,41 euros T.T.C.

Lot n° 9 - Carrelages Faïences à l'entreprise **E.F.I.** 3, rue René Légé 92700 Colombes pour un montant de 22 937,70 euros H.T. soit 27 433,49 euros T.T.C.

Lot n° 10 - Sols collés à l'entreprise **E.F.I.** 3, rue René Légé 92700 Colombes pour un montant de 16 795,80 euros H.T. soit 20 087,78 euros T.T.C.

Lot n° 11 - Peinture revêtements muraux à l'entreprise **SECOBAT** 24, rue E. Sehet 95150 Taverny pour un montant de 23 127,09 euros H.T. soit 27 660 euros T.T.C.

Lot n° 14 - Electricité Courants forts et faibles à l'entreprise **BERTHELOT** 39, avenue André Lecoq 78520 Limay pour un montant de 30 397,06 euros H.T. soit 36 354,88 euros T.T.C.

Lot n° 15 - Espaces verts à l'entreprise **VIAPARK** 7bis, avenue des Frères Lumières 94000 Villiers sur Marne pour un montant de 13 808,62 euros H.T. soit 16 515,11 euros T.T.C.

24 - Construction d'un restaurant scolaire pour les écoles Buisson-Bréjeat-Kergomard. Signature des marchés sur appel d'offre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant les travaux de construction d'un restaurant scolaire pour les écoles Buisson-Bréjeat-Kergomard avec :

Lot n° 2 - maçonnerie gros œuvre à l'entreprise **SOMACO** 5, rue du Port 95260 Mours pour un montant de 166 773,60 euros H.T. soit 199 461,23 euros T.T.C.

Lot n° 3 - charpente bois à l'entreprise **PERONI** 39, rue Karl Max 95870 Bezons pour un montant de 16 632,16 euros H.T. soit 19 892,06 euros T.T.C.

Lot n° 4 - couverture zinc à l'entreprise **BOURGOGNE COUVERTURE** 14bis rue de la Breuchilière 21850 St Apollinaire pour un montant de 17 810,34 euros H.T. soit 21 301,16 euros T.T.C.

Lot n° 5 - étanchéité à l'entreprise **ETANBAT** 64, chemin de la Chapelle St Antoine Ennery 95308 Cergy Pontoise pour un montant de 8 666 euros H.T. soit 10 364,54 euros T.T.C.

Lot n° 6 - menuiserie aluminium à l'entreprise **EMBA** 29, rue Carnot 95410 Groslay pour un montant de 45 952 euros H.T. soit 54 958,59 euros T.T.C.

Lot n° 7 - métallerie serrurerie à l'entreprise **ESTRADE** 17, Av. Marcellin Berthelot 92396 Villeuneuve la Garenne cedex pour un montant de 14 574,75 euros H.T. soit 17 431,40 euros T.T.C.

Lot n° 8 - menuiseries intérieures à l'entreprise **HITEC** ZA Ste Apolline 131, rue des Poiriers 78379 Plaisir cedex pour un montant de 11 070,41 euros H.T. soit 13 240,21 euros T.T.C.

Lot n° 9 - doublages cloisons sèches à l'entreprise **JACQMIN** 192, Av. du Gal de Gaulle B.P. 120 92146 Clamart cedex pour un montant de 20 618, euros H.T. soit 24 659,34 euros T.T.C.

Lot n° 10 - plafonds suspendus à l'entreprise **CIP** B.P. n° 5 60960 Feuquieres pour un

montant de 8 964,50 euros H.T. soit 10 721,54 euros T.T.C.

Lot n° 11 - carrelages-faiences à l'entreprise **DE COCK et Cie** 20bis, Av. des Aulnes B.P. 16 78250 Meulan pour un montant de 33 850,27 euros soit 40 484,92 euros T.T.C.

Lot n° 12 - peinture revêtements muraux à l'entreprise **LAUMAX** 41, Av. de la République 94120 Fontenay sous Bois pour un montant de 5 660 euros H.T. soit 6 769,36 euros T.T.C.

Lot n° 15 - électricité à l'entreprise **BERTHELOT** 39, Av. André Lecoq 78520 Limay pour un montant de 32 387,17 euros H.T. soit 38 735,06 euros T.T.C.

AFFAIRES CULTURELLES

25 - Convention entre l'ADIAM 78 (Association Départementale d'Information et d'Actions Musicales des Yvelines) et la Ville de Houilles dans le cadre du développement dans le département des Yvelines de l'offre et de la pratique des musiques dites "actuelles", notamment à l'occasion de l'édition 2004 de Fréquence 78

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'aide de l'ADIAM 78 dans le but de soutenir et de développer la pratique des musiques dites "actuelles". Cette aide prend la forme d'un versement de 3 000 euros attribué par l'ADIAM 78 à la Ville de Houilles pour son projet de sensibilisation et de formation avec le groupe de Rap La Rumeur.

26 - Contrat de coréalisation entre l'Etablissement Public de coopération culturelle pour les arts de la scène et de l'Image en Ile de France (ARCADI) et la Mairie de Houilles à l'occasion du concert d'IGNATUS le 15 octobre 2004 au Triplex

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à accepter d'ARCADI (Action Régionale pour la Création Artistique et la Diffusion en Ile de France, domiciliée 1 bis passage Duhesme à 75018 Paris) un complément aux recettes du concert du 15 octobre dernier avec IGNATUS afin d'atteindre un plafond minimum de recettes de 1 066,00 euros TTC.

SPORTS-JEUNESSE-ENFANCE

27 - Signature d'une convention entre la ville de Houilles et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Yvelines en vue du financement d'une action de "prévention suicide"

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) des Yvelines et la Ville dans le but d'accepter une subvention pour le financement d'une action de "prévention suicide" pour un montant de 2 155 euros.

ADMINISTRATION GENERALE

28 - Maintien dans ses fonctions de Maire-adjoint de Madame Christine SELLIN-CATTA

Le Conseil Municipal décide de voter à bulletins secrets le maintien ou non de Mme Sellin-Catta dans ses fonctions de Maire-adjoint

M. Duclos indique que son groupe ne prend pas part au vote.

Assesseurs : M. Revert, Mme Renard, M. Duclos, Mme Hamon

Nombre de votants : 27

EAPH ne prend pas au vote.

A obtenu :

Pour le maintien de Maire-adjoint de Mme Christine Sellin-Catta : 1 voix

Contre le maintien de Maire-adjoint de Mme Christine Sellin-Catta: 26 voix

Est voté à la majorité absolue des votes exprimés avec 26 voix contre le maintien de Maire-adjoint de Madame Christine Sellin-Catta.

RESSOURCES HUMAINES

29 - Indemnités de fonction des élus municipaux - Modificatif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la liste des Adjoints et Conseillers Municipaux ayant reçu délégation du Maire et d'actualiser en conséquence le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus.

ADMINISTRATION GENERALE

30 - Annulation des délibérations relatives à l'élection des délégués dans les Conseils d'Ecole des écoles primaires et élections des nouveaux membres

Le Conseil Municipal décide de voter pour annuler les délibérations n° 01/120 du 4 avril 2001, n° 03/233 du 26 juin 2003 et n° 04/155 du 6 mai 2004 qui désignaient les membres de la commission municipale pour les conseils d'écoles :

Nombre de votants : 28

Madame Sellin-Catta ne prend pas part au vote

Est votée à la majorité absolue des votes exprimés avec 28 voix l'annulation des délibérations précitées

Le Conseil Municipal décide de voter pour l'élection des membres de la commission municipale pour les conseils d'écoles :

Nombre de votants : 28

Madame Sellin-Catta ne prend pas part au vote

Est votée à la majorité absolue des votes exprimés avec 28 voix la liste, ci-dessous, des membres de la commission municipale pour les conseils d'écoles :

Etablissements	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ecoles Primaires F. BUISSON P. BREJEAT G. et J. DETRAVES M. VELTER J. GUESDE F. TOUSSAINT REVEIL MATIN	Le Maire (A. JOLY) ou son représentant de droit Délégués Titulaires <i>M. Luc Wehrey</i> <i>M. Mossant</i> <i>Mme Adato</i> <i>Mme Berncar</i> <i>M. Moyon</i> <i>Mme Adato</i> <i>M. Cadiou</i>	Délégués Suppléants <i>Mme Vallet épouse Gnaoua</i> <i>Mme Adato</i> <i>M. Wehrey</i> <i>M. Wuertz</i> <i>Mme Lapalus</i> <i>M. Moyon</i> <i>M. Heurtel</i>
Ecoles Maternelles S. ALLENDE P. KERGOMARD D. CASANOVA L. FRAPIE F. JULLIAND V. SCHOELCHER L. WATERLOT J. PIAGET	Délégués Titulaires <i>Mme Cavret</i> <i>M. Micor</i> <i>Mme Teneau</i> <i>Mme Buron</i> <i>Mme Aid</i> <i>M. Le Chaponnier</i> <i>Mme Carlier</i> <i>M. Wuertz</i>	Délégués Suppléants <i>M. Wuertz</i> <i>M. Mossant</i> <i>M. Muzet</i> <i>M. Reynaud</i> <i>Mme Teneau</i> <i>M. Revert</i> <i>Mme Lapalus</i> <i>Mme Aid</i>

31 - Annulation de la délibération du 4 avril 2001 élisant des délégués au Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation du Schéma Directeur de la Boucle de Montesson (SIEP) et désignation des nouveaux membres

Le Conseil Municipal décide de voter pour annuler la délibération n° 01/105 du 4 avril 2001 qui désignait les membres de la commission municipale pour le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation du Schéma Directeur de la Boucle de Montesson (SIEP), selon le tableau ci-après :

Délégués titulaires

Mme Teneau

Mme Sellin-Catta

Nombre de votants : 28

Madame Sellin-Catta ne prend pas part au vote

Est votée à la majorité absolue des votes exprimés avec 28 voix l'annulation de la délibération précitée.

Le Conseil Municipal décide de voter pour désigner les nouveaux membres de la commission municipale pour la composition du SIEP selon le tableau ci-après :

Délégués titulaires

M. Mossant

M. Le Chaponnier

Nombre de votants : 28

Madame Sellin-Catta ne prend pas part au vote

Sont élus à la majorité absolue des votes exprimés avec 28 voix Messieurs Mossant, Le Chaponnier, Revertet Madame Adato ;

Par conséquent, la composition de la Commission du SIEP est la suivante :

Délégués titulaires

M. Mossant

M. Le Chaponnier

Délégués suppléants

M. Le Chaponnier

M. Revert

Délégués suppléants

M. Revert

Mme Adato

Délégués suppléants

M. Revert

Mme Adato

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.